



# **Rapport d'activité de la Commission Locale de l'Eau Année 2016**

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)</b> .....	<b>3</b>
1.1.	SEANCE PLENIERE .....	3
1.2.	LES REUNIONS DU BUREAU DE LA CLE .....	3
<b>2.</b>	<b>L'ANIMATION DE LA CLE</b> .....	<b>4</b>
2.1.	LA STRUCTURE PORTEUSE .....	4
2.2.	L'EQUIPE D'ANIMATION .....	4
2.3.	LES FINANCEMENTS .....	4
2.4.	LES MARCHES PUBLICS .....	4
<b>3.</b>	<b>TRAVAIL COMPLEMENTAIRE SUR LES ZONES HUMIDES</b> .....	<b>5</b>
3.1.	CONNAISSANCE SUR LE PERIMETRE DU SAGE : INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES ET HOMOGENEISATION .....	5
3.2.	MOBILISATION DU GROUPE THEMATIQUE « MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES » DE LA CLE .....	5
3.3.	SUIVI DES ACTIONS DES CATEZH ET AUTRES ACTEURS DU PERIMETRE DU SAGE .....	5
<b>4.</b>	<b>LA CONDUITE DE L'ELABORATION</b> .....	<b>6</b>
4.1.	LE GROUPE DE SUIVI DE L'ELABORATION .....	6
4.2.	PREPARATION DES TRAVAUX DE PHASE II : LES SCENARIOS .....	6
<b>5.</b>	<b>ACTIONS ET OUTILS DE COMMUNICATION</b> .....	<b>7</b>
5.1.	SITE INTERNET .....	7
5.2.	PARTICIPATIONS AUX TRAVAUX ORGANISES PAR LES ACTEURS DE L'EAU .....	7
<b>6.</b>	<b>INTER-SAGE</b> .....	<b>7</b>
6.1.	LES SAGE ADJACENTS ET LES ETUDES PREALABLES DE SAGE .....	7
6.2.	INSTALLATION DU BUREAU « INTER-SAGE » PAR LA CLE .....	7
<b>7.</b>	<b>DEMARCHES TERRITORIALISEES PRESENTES SUR LE PERIMETRE</b> .....	<b>8</b>
7.1.	PLAN DE GESTION D'ETIAGE (PGE) GARONNE-ARIEGE .....	8
7.2.	NATURA 2000 GARONNE AQUITAINE (47 ET 33) .....	8
<b>8.</b>	<b>SUIVI DES TRAVAUX NATIONAUX ET DU COMITE DE BASSIN</b> .....	<b>8</b>

Ce rapport dresse le bilan des travaux de la CLE, de ses instances et de l'équipe d'animation au cours de l'année 2016 qui a permis d'élaborer les scénarios du SAGE, de traiter l'articulation SAGE/PGE et de réinstaller la CLE.

## **1. La Commission Locale de l'Eau (CLE)**

La Commission Locale de l'eau compte aujourd'hui 89 membres et est chargée de conduire l'élaboration du SAGE. Elle se réunit au minimum une fois par an.

### **1.1. Séance plénière**

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 13 décembre 2016 en séance plénière d'installation dans les locaux du Conseil régional Occitanie à Toulouse. A cette occasion, son président, Thierry Suaud, et son vice-président, Hervé Gillé, ont été reconduits. Le Bureau de la CLE a été installé.

Témoignage de la volonté de la CLE de mettre en place un projet commun et cohérent sur l'ensemble du territoire, un collège inter-SAGE a été installé pour constituer le Bureau « inter-SAGE » de la CLE. Composé de 11 membres représentant les SAGE et les bassins adjacents, il institue les interactions déjà mises en place avec les territoires limitrophes dans une approche inter-SAGE.

La CLE poursuit l'élaboration du SAGE Vallée de la Garonne dans un esprit de dialogue et d'échange avec l'ensemble des parties prenantes, fortement impliquées depuis plusieurs années. Les modalités d'interaction avec la révision du PGE Garonne-Ariège, actée en juillet 2015, ont été confirmées par la CLE.

La CLE a ensuite fixé son calendrier de travail afin de faire aboutir la phase II de l'élaboration du SAGE fin 2017. Elle a examiné les premiers éléments issus des travaux de révision du PGE, sur lequel elle rendra, in fine, un avis.

La Commission Locale de l'Eau a assuré sa volonté de conduire un projet commun et cohérent, dans un esprit de partage et d'écoute. Il lui appartient aujourd'hui d'opérer en concertation des choix ambitieux et solidaires pour une meilleure gestion du fleuve.

### **1.2. Les réunions du Bureau de la CLE**

Le Bureau est composé de 31 membres, répartis comme suit : 18 membres représentants des collectivités, 9 représentants les usagers, 4 représentants de l'Etat et des administrations.

Le Bureau de la CLE ne s'est pas réuni en 2016, du fait des ralentissements institutionnels liés à la mise en œuvre de la loi NOTRe et à la fusion des Régions d'une part, à la vacance de la Présidence de la CLE et à la fin du mandat de 6 ans des membres de la CLE intervenue en cours d'année, d'autre part.

## 2. L'animation de la CLE

Les conditions de l'animation de la CLE font l'objet d'une convention bipartite entre la CLE et le SMEAG, qui en est la structure porteuse, signée en 2012.

### 2.1. La structure porteuse

La CLE, bien qu'instance délibérante, n'est pas dotée de personnalité juridique et doit donc s'appuyer sur une collectivité territoriale ou un de leur groupement pour assurer la maîtrise d'ouvrage des études et de l'animation nécessaire à l'élaboration du SAGE : la structure porteuse.

C'est le Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) qui joue ce rôle. Il rassemble au sein de son Comité syndical les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que les Départements 31, 33, 47 et 82. 15 agents territoriaux composent l'équipe du SMEAG. Les dépenses et les recettes relatives aux travaux de la CLE sont inscrites à son budget.

### 2.2. L'équipe d'animation

Afin d'assurer ces missions, une équipe projet a été affectée à l'animation des travaux de la CLE. L'équipe projet ainsi constituée fait intervenir un chef de projet : Vincent Cadoret ; un chargé de mission milieux naturels humides : Mathieu Beaujard ; une assistante projet : Corinne Veril ; les chargés de mission thématiques et l'équipe administrative. En 2016, cela a représenté 1,8 ETP.

L'équipe du SMEAG est associée à la préparation des travaux lors de réunions de travail internes et participe aux réunions de la CLE et de ses instances.

L'animation du SAGE et les études nécessaires à son élaboration sont financées à 80% : de 50 à 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le complément à 80% étant assuré par la mobilisation de fonds européens.

### 2.3. Les financements

En 2016, les postes affectés à l'animation du SAGE ont été financés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 70% par le biais d'une convention annuelle. Les études et les actions de communication sont quant à elles financées à 50% par l'Agence de l'Eau et 30% par les fonds européens via le FEDER.

Le complément (20 à 30%) est à la charge du SMEAG via les cotisations de ses collectivités membres après inscription au budget du Syndicat.

### 2.4. Les marchés publics

Le SMEAG est soumis au code des marchés publics pour recruter les prestataires de service pour mener à bien l'élaboration du SAGE (bureau d'étude technique, agence de communication, imprimeur...) et suivre l'exécution de ces marchés.

L'équipe administrative du SMEAG est donc mobilisée pour mener à bien ces procédures.

Un appel d'offre ouvert européen a été conduit au premier semestre 2016 afin de recruter les bureaux d'études nécessaires à la réalisation de la phase II de l'élaboration du SAGE : la formalisation du cadre stratégique et du projet de SAGE. La commission d'appel d'offre du SMEAG

s'est réunie le 15 juin 2016 pour attribuer ce marché à la société Naldéo pour le premier lot et au cabinet Droit Public Consultants pour le second.

Aussi, un marché a été passé pour réaliser un complément d'inventaire des zones humides en procédure adaptée. Il a été confié au bureau d'étude Rural Concept.

### **3. Travail complémentaire sur les zones humides**

#### **3.1. Connaissance sur le périmètre du SAGE : inventaires complémentaires et homogénéisation**

Dans le cadre du SAGE, une étude d'homogénéisation de la connaissance des zones humides a été menée de 2013 à 2016 afin de synthétiser à l'échelle du SAGE les connaissances disponibles.

Pour disposer d'une connaissance homogène sur le périmètre du SAGE, des inventaires zones humides complémentaires ont été menés en 2016 sur deux secteurs du Lot et Garonne ; les coteaux de Serre et le bassin versant de l'Ourbise. Tout au long de cette étude, l'équipe technique du SAGE a travaillé en étroite collaboration avec le Forum des Marais Atlantiques (FMA) pour valider le cahier des charges et les données produites. L'étude a été lancée en juillet 2016 avec une réunion de restitution en décembre de la même année. Les nouvelles zones humides inventoriées ont été intégrées à la base de données du SAGE vallée de Garonne.

Avec l'intégration des données zones humides du conseil départemental de Haute-Garonne en 2017, la connaissance sur les zones humides est maintenant homogène sur tout le périmètre du SAGE.

#### **3.2. Mobilisation du groupe thématique « milieux aquatiques et humides » de la CLE**

Il s'agissait de co-construire les pistes d'actions pour ces milieux particuliers avec le groupe thématique « milieux aquatiques et humides » de la CLE en vue de les intégrer à la stratégie du SAGE.

Le travail de co-construction des pistes d'actions sur les zones humides pour le SAGE a mobilisé le groupe thématique « milieux aquatiques et humides » qui en est le comité de pilotage. Il a été sollicité au premier semestre pour finaliser les leviers d'actions zones humides et formaliser une proposition stratégique sur cette thématique au Bureau de la CLE. Une concertation a été conduite en début d'année avec les CATER/CATEZH du périmètre.

L'animation du volet zones humides du SAGE est conduite en grande complémentarité avec les démarches Natura 2000 présentes sur la Garonne, et en particulier sur la partie Aquitaine. Les nombreuses sollicitations faites auprès de l'équipe du SAGE et du SMEAG dans le cadre de l'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, dossiers loi sur l'eau,...) permettent de faire le lien entre les enjeux de ces deux politiques.

#### **3.3. Suivi des actions des CATEZH et autres acteurs du périmètre du SAGE**

L'équipe du SAGE suit avec attention les actions menées localement sur la vallée de la Garonne : Réunion de la CATEZH 33 à la mairie de Bernos-Beaulac le 19 Mai 2016 sur le thème de la continuité écologique et des zones humides ; Réunion du 16 février 2016 sur la valeur économique

des zones humides (FNE) ; Demi-Journée sur la trame verte et bleue à l'AUE le 15 septembre 2016 ; JMZH à Bordeaux le 25 janvier 2016 organisée par le CEN Aquitaine avec la présentation de retours d'expériences pour la préservation et sur la restauration de zones humides

L'animateur Zones humides a suivi 2 journées de formation sur l'identification des zones humides organisées par le Forum des Marais Atlantiques le 2 et 3 juin 2016.

D'autres programmes départementaux comme celui de la fédération de Gironde de la pêche et de protection du milieu aquatique ont été suivis.

## **4. La conduite de l'élaboration**

### **4.1. Le groupe de suivi de l'élaboration**

Afin d'assurer une concertation technique rapprochée, le groupe de suivi de l'élaboration s'est réuni à quatre reprises (janvier, février, octobre, décembre 2016). Il est composé des référents techniques des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, des Départements 31, 33, 47 et 82, du SMEAG, de l'Agence de l'eau, des DDT 31, 33, 47 et 82, des DREAL Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que de l'ONEMA.

Le suivi technique des études, assuré par ce groupe de suivi de l'élaboration tout au long de l'année, permet à la fois la validation technique des documents produits mais aussi leur co-construction par l'apport des données disponibles au sein de chaque structure qui y est représentée, avant leur examen par les instances de la CLE. En 2016, ce groupe a travaillé sur la définition des scénarios d'action pour le SAGE ainsi que sur les modalités d'articulation entre l'élaboration du SAGE et la révision du PGE Garonne-Ariège.

Le calendrier de travail des instances est proposé par l'équipe d'animation de la CLE en concertation avec le groupe de suivi de l'élaboration. Celui-ci prend en compte les délais liés aux marchés publics (consultation, délais contractuels...), de consultation des membres de la CLE et des objectifs de travail que s'est fixés la CLE en fonction des contraintes du calendrier de l'élaboration du SAGE, qui est un des SAGE nécessaires prévus par le SDAGE devant être élaboré à l'horizon 2017.

### **4.2. Préparation des travaux de phase II : les scénarios**

La phase II de l'élaboration du SAGE comprend l'établissement de scénarios d'actions permettant à la CLE d'arrêter ses choix stratégiques d'une part et la rédaction du projet de SAGE (PAGD et règlement) à partir de ce cadre stratégique d'autre part.

En 2016, les scénarios ont été préparés par le groupe de suivi de l'élaboration avec l'appui des bureaux d'études. Le groupe de suivi les a validés lors de sa réunion de décembre 2016.

Le travail complémentaire sur les zones humides sous le pilotage du groupe thématique « milieux aquatiques et humides » est en cours (cf. §3) et a abouti à la proposition de pistes d'actions au Bureau puis à la CLE.

## 5. Actions et outils de communication

### 5.1. Site Internet

Le site Internet du SAGE est régulièrement actualisé par l'équipe projet et permet la mise en ligne de documents de travail soumis aux instances de la CLE via son espace réservé. Cela permet d'assurer l'aspect collaboratif de la démarche et de dématérialiser les documents produits, souvent conséquents, ou les dossiers de séance des réunions.

### 5.2. Participations aux travaux organisés par les acteurs de l'eau

Le chef de projet SAGE a participé aux travaux suivants : rencontre dans le cadre de la journée mondiale des zones humides organisée par la Région Aquitaine à Bordeaux le 25 janvier ; séminaire sur la valeur économique de l'environnement organisé par FNE à Toulouse le 16 janvier ; journée « Amenag'eau » du Département de la Gironde le 8 mars à Bordeaux ; comité de pilotage Natura 2000 le 24 mars à Fourques sur Garonne ; journée « nouvelles gestions de l'eau et des milieux aquatiques » organisé par le CNFPT le 22 mars ; comités de pilotage des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) d'Agen et de Marmande (resp. le 10 et le 25 octobre 2016) ;

## 6. Inter-SAGE

### 6.1. Les SAGE adjacents et les études préalables de SAGE

Les SAGE adjacents au SAGE Vallée de la Garonne sont les suivants :

- approuvés : Ciron, Nappes Profondes de Gironde, Leyre, Estuaire de la Gironde
- en élaboration : Hers mort Girou, Dropt
- en émergence : Bassins des Pyrénées Ariégeoises (CD09), Neste et Rivières de Gascogne (CD32)

Le chef de projet SAGE a participé à 4 réunions de concertation conduites par le Département du Gers dans le cadre de l'étude préalable pour un SAGE Neste et Rivières de Gascogne (3 groupes techniques en mai et conférence de restitution le 18 octobre 2016).

### 6.2. Installation du Bureau « Inter-SAGE » par la CLE

Les axes de travail proposés à l'issue de la concertation technique, qui a mobilisé les animateurs des SAGE adjacents auxquels ont été associés les services des Conseils généraux du Gers et de l'Ariège, ceux de l'Agence de l'Eau et ceux de l'Etat, avaient été validés par la CLE en juillet 2015.

Ils ont également été validés par la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde.

Lors de sa séance plénière du 13 décembre 2016, la CLE a installé le Bureau « inter-SAGE » conformément au SDAGE, associant les SAGE adjacents mais aussi les bassins limitrophes : Ariège, Avance, Lot, Séoune, Tarn-Aveyron, Val d'Aran.

## 7. Démarches territorialisées présentes sur le périmètre

De nombreuses démarches sont en cours sur le périmètre du SAGE. Au cours de l'année 2016, l'équipe d'animation a plus particulièrement suivi les démarches évoquées ci-dessous, notamment :

### 7.1. Plan de Gestion d'Etiage (PGE) Garonne-Ariège

L'année 2016 a été marquée par la reprise de la révision du PGE Garonne-Ariège qui a vocation à alimenter un pan du volet « gestion quantitative » du SAGE Vallée de la Garonne. Le groupe de suivi de l'élaboration du SAGE a travaillé pour décliner les complémentarités entre les deux démarches et proposer des axes de travail, en articulation, notamment lors d'une réunion dédiée le 2 février 2016.

Le chef de projet SAGE a participé à 5 réunions du secrétariat technique et administratif (STA) du PGE, à trois réunions locales de concertation (septembre, novembre, décembre) ainsi qu'à une réunion de la Commission de consultation et de suivi (CCS) en mai 2016. Pour mémoire, le STA, instance technique, rassemble les représentants de la DREAL de bassin, des DDT 31 et 82, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du SMEAG ; la CCS est le « comité de pilotage » du PGE.

### 7.2. Natura 2000 Garonne Aquitaine (47 et 33)

L'animation Natura 2016 s'est axée principalement sur l'animation agricole en début d'année avec la deuxième année de mise en œuvre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (P.A.E.C.) et sur la poursuite de l'accompagnement des collectivités dans leurs projets en vue notamment de les engager dans la charte Natura 2000. Un autre des objectifs pour cette année a été de continuer à veiller à la cohérence des politiques publiques au travers des nombreux projets en lien avec le fleuve.

Il existe une forte interaction entre les travaux liés à la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 et ceux conduits dans le cadre du SAGE et particulièrement ceux concernant les zones humides. L'équipe d'animation travaille de concert sur les dossiers (travaux d'aménagement, document d'urbanisme,..) situés sur le périmètre Natura 2000, et bien souvent humides afin d'optimiser ces différents projets dans le but de valoriser et préserver ces milieux remarquables.

## 8. Suivi des travaux nationaux et du comité de bassin

Les travaux de mise en œuvre du SDAGE ont été suivis par l'équipe projet : en participant aux forums organisés par l'Agence dans ce cadre : forum littoral du 27 mai 2016 à Bordeaux, forum Garonne le 14 novembre 2016 à Agen.

Au niveau national, le chef de projet et le chargé de mission zones humides ont participé aux séminaires des animateurs des SAGE Français organisé par le Ministère les 6 et 7 juin 2016 à Montpellier. Aussi, le chef de projet a suivi les travaux de l'OIEAU pour l'identification et l'amélioration des compétences des animateurs de SAGE tout au long de l'année (contributions sur le projet, webinaire le 3 novembre).